

Maladies graves

En un coup d'œil

Au départ considéré comme un produit spécialisé, l'assurance en cas de maladies graves fait de plus en plus partie intégrante des protections offertes dans les régimes d'assurance collective. Cette protection complète est conçue pour aider à répondre aux besoins financiers en cas de diagnostic d'une maladie grave, et les assurés peuvent utiliser le montant d'assurance à leur guise.

Un complément avantageux à tout régime d'assurance collective!

Quelques faits

- De 2010 à 2012, le nombre de groupes assurés en cas de maladies graves au Canada est passé de 8 984 à 11 271, ce qui représente une hausse de 25 %. (Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, 2013)
- Pendant la même période, le total des primes versées pour l'assurance collective en cas de maladies graves a augmenté de 44 % et atteint 81 millions de dollars. (Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, 2013)

Saviez-vous que...

- ... le montant de l'assurance en cas de maladies graves est versé sous forme de paiement forfaitaire, libre d'impôt?
- ... les régimes d'assurance facultatifs et flexibles sont de bons compléments aux régimes d'avantages sociaux des employeurs, sans frais supplémentaires pour ces derniers?
- ... l'industrie de l'assurance a uniformisé les définitions de maladies graves pour mieux servir les clients et tenir compte des progrès médicaux?

Un produit de référence dans l'industrie

La protection en cas de maladies graves de SSQ Assurance constitue une excellente solution distincte assortie d'un vaste éventail de caractéristiques :

- 40 maladies couvertes;
- période de survie de 14 jours;
- garantie prestations multiples;
- prestations en cas de récurrence de cancer;
- programme Seconde opinion médicale.

SSQ Assurance, votre partenaire de choix

Il n'est pas toujours facile de trouver la solution qui convient aux clients. En tant que chef de file en assurance collective au Canada, SSQ Assurance :

- place ses clients au cœur de ses priorités;
- propose des solutions souples et abordables;
- obtient les taux de satisfaction les plus élevés de l'industrie!



Quelques statistiques

Au Canada, **45 %** des femmes et **49 %** d'hommes recevront un diagnostic de cancer au cours de leur vie. (Société canadienne du cancer, 2017)

On dénombre environ 70 000 infarctus du myocarde au Canada chaque année, soit un toutes les 7 minutes.

(Fondation des maladies du cœur et de l'AVC, 2014)

- Environ 741 800 Canadiens et Canadiennes vivent avec les séquelles d'un accident vasculaire cérébral (AVC). (Agence de la santé publique du Canada, 2017)
- En 2013, environ 741 800 Canadiens (2,7 %) ont déclaré souffrir des conséquences d'un AVC. (Agence de la santé publique du Canada, 2017)

Les Canadiens vivent plus longtemps; en effet, leur espérance de vie a augmenté dans l'ensemble au cours des vingt dernières années et est passée de 79 ans à 82 ans.

(Statistique Canada, 2018)

Les ménages canadiens consacrent une proportion sans cesse croissante de leur revenu total aux soins de santé : de 2006 à 2017, les frais non remboursés en services et produits de santé ont augmenté de 38 %.

(Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des ménages, 2007 et 2017)

Le ratio d'endettement des Canadiens a augmenté pour passer de 165 % en 2015 à 175 % en 2018.

(Statistique Canada)

- Les ménages canadiens comptent parmi les plus endettés des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), devançant notamment la France, la Grande-Bretagne, le Japon et même les États-Unis. (Organisation de coopération et de développement économiques, 2018)

Chaque jour en moyenne en 2017 :

565 Canadiens ont reçu un diagnostic de cancer;

(Société canadienne du cancer, 2017)

221 sont morts d'un cancer.

(Société canadienne du cancer, 2017)



SSQ Assurance a des réponses à vos questions!

Quel est l'avantage des montants garantis maximums?

Les montants garantis maximums de SSQ Assurance sont parmi les plus généreux de l'industrie. De plus, nous pouvons adapter ces montants en fonction des besoins de vos clients. Des montants différents peuvent être offerts à diverses catégories d'employés.

Comment faire pour adhérer?

Nous vous facilitons la vie en vous proposant un processus d'adhésion simple et rapide! Grâce à nos régimes autogérés, vous profitez d'une grande autonomie dans votre demande d'adhésion.

Les prestations d'assurance en cas de maladies graves sont-elles imposables?

Non. Les prestations sont versées sous forme de paiements forfaitaires, libres d'impôt.

SSQ Assurance a-t-elle adopté les définitions les plus récentes de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes?

Oui.

En quoi consiste la garantie prestations multiples?

Si, 90 jours ou plus après le diagnostic d'une maladie grave couverte, une autre maladie grave couverte est diagnostiquée chez la même personne assurée, une autre prestation égale au plein montant d'assurance lui sera versée, sous réserve des exclusions relatives à la réadmission.

L'assuré a-t-il droit à des prestations d'assurance salaire de longue durée si une prestation d'assurance en cas de maladies graves lui a déjà été versée?

Oui. Les prestations d'assurance en cas de maladies graves n'ont aucune incidence sur les prestations d'assurance salaire de longue durée.

Est-ce que SSQ Assurance offre une protection en cas de maladies graves pour les enfants?

Oui. SSQ Assurance offre une protection pouvant aller jusqu'à 18 maladies pour les enfants à charge.

L'exclusion pour antécédents médicaux peut-elle être supprimée?

SSQ Assurance offre deux types d'exclusion : soit 24 ou 12 mois précédant et suivant l'entrée en vigueur de l'assurance (24/24 ou 12/12). L'exclusion standard est la 24/24. L'exclusion 12/12 peut être offerte selon certains critères administratifs.

Que se passe-t-il au moment du renouvellement?

La démarche de renouvellement est simple. Les taux pour l'assurance en cas de maladies graves sont révisés en fonction de l'expérience de l'industrie et des données démographiques du groupe. Une expérience de réclamations défavorable ne signifie pas nécessairement des taux plus élevés.

Lorsqu'un assuré reçoit des prestations d'assurance salaire de longue durée, doit-il continuer de verser ses primes d'assurance en cas de maladies graves?

Non. SSQ Assurance renoncera aux primes d'assurance en cas de maladies graves à compter du premier jour du mois suivant la date à laquelle l'assuré commence à recevoir ses prestations d'assurance dans le cadre de son régime, à condition de bénéficier d'une garantie d'exonération des primes.

Qu'est-ce que le programme Seconde opinion médicale?

Ce programme est offert à toute personne assurée qui reçoit un diagnostic d'une maladie grave couverte. Il lui permet en effet d'obtenir un deuxième avis médical auprès d'un praticien hautement qualifié, qui soumet le dossier médical à un examen approfondi, puis valide le diagnostic initial et recommande un traitement approprié.

L'assurance maladies graves prend-elle fin après le versement de prestations?

Non. Grâce aux garanties prestations multiples et prestations en cas de récurrence de cancer offertes par SSQ Assurance, l'assuré continue de bénéficier de sa protection après le versement des prestations, sous réserve des exclusions relatives à la réadmission. En effet, la garantie prestations multiples prévoit le versement de prestations pour des maladies graves sans lien entre elles. Par exemple, une personne assurée peut toucher le montant d'assurance à la suite d'un infarctus et, subséquemment, toucher de nouveau ce montant à la suite d'un cancer. La prestation en cas de récurrence de cancer est un complément précieux pour les employés qui ont survécu à cette maladie.

Le présent document est un résumé des régimes offerts. Il ne vise pas à décrire l'ensemble des dispositions, exclusions et limitations applicables à une garantie ou à une police d'assurance particulière. Pour avoir une description complète des dispositions, exclusions et limitations, veuillez consulter le contrat.

Dans le présent document, SSQ Assurance signifie SSQ, Société d'assurance-vie inc.